



LA FERTE ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

22 mai 2018

DATE D'AFFICHAGE

22 mai 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 20

**Mme Merlen et MM Le Péculier
et Rietz n'ont pas pris part au
vote**

OBJET

**Remplacement de
M. Autrive et M. Le Péculier
au sein de la commission
des Finances**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-

Préfecture le 3 0 MAI 2018

Publiée le 3 0 MAI 2018

Notifiée le 3 0 MAI 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, André RIETZ.

Etaient absents excusés :

Yves MARRE donne pouvoir à Claire HERLIN-CHAMAILLE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
José AZEVEDO donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Camille CRONIER donne pouvoir à Alexa PELAGE
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absentes :

Mélanie MATHIEU
Kaïte Caroline VILLANUEVA
Nasser OUDJIT

**REMPLACEMENT DE M. PHILIPPE AUTRIVE ET M. STEPHANE
LE PECULIER AU SEIN DE LA COMMISSION DES FINANCES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2014-XII-2 du 13 décembre 2014 portant création des commissions municipales,

VU la démission de Madame Katia Merlen, de Monsieur Stéphane Le Péculier et de Monsieur Philippe Autrive des commissions municipales de La Ferté Alais par courrier du 18 mars 2018,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Messieurs Autrive et Le Péculier au sein de la commission des finances,

CONSIDERANT que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

VU l'appel à candidature de Mme le Maire au sein du Conseil Municipal,

VU la candidature de M. Ariel SHEPS et M. Lionnel LAFONTAINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à 20 voix « pour » :

- **PROCLAME** élus membres titulaires de la commission des finances, M. Ariel SHEPS et M. Lionnel LAFONTAINE,

- **PRECISE** que la composition de la COMMISSION DES FINANCES est désormais la suivante :

Mme Françoise BOUSSAT
M. Guy PETITBON
Mme Jacqueline GALEAZZI
M. Philippe VAN ROSSOMME
Mme Camille CRONIER
M. Ariel SHEPS
M. Lionnel LAFONTAINE
Mme Caroline PARATRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

